

Fiche Action N° 18	Localiser et préserver la flore patrimoniale		Priorité : **
ODD	Gérer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		
OO	Agir en faveur des espèces patrimoniales		
Habitats et espèces concernées	Directive Habitats, annexes II et IV :		
	Marsilée à quatre feuilles ( <i>Marsilea quadrifolia</i> )		
	<b>Autres espèces patrimoniales non d'intérêt communautaire</b>		
	Le tableau de bioévaluation des espèces végétales patrimoniale du Marais poitevin établi par les conservatoires botaniques de Brest et sud atlantique en 2012, figure en annexe 6. Ces espèces végétales sont à prendre en compte dans les mesures de conservation. Ce tableau sera mis à jour au regard de l'actualisation des liste rouges régionales.		
Localisation et superficie concernées	Marsilée : en 2019, seule une station demeure sur le site Natura 2000 du Marais poitevin, sur la vallée amont du Lay, à Champ-Saint-Père (85). Espèces patrimoniales d'intérêt non communautaire sur l'ensemble du site Natura 2000.		
Constats et Justification	<p>Le Marais poitevin compte 1 espèce d'intérêt communautaires et 204 espèces patrimoniales (protégées et / ou sur liste rouge). Ceci s'explique par la diversité d'habitats et de stations entre le littoral du Marais poitevin à l'ouest et les marais tourbeux à l'est.</p> <p>La Marsilée à quatre feuilles est une fougère aquatique devenue extrêmement rare, protégée au niveau national, inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en France (2018) comme quasi menacée (NT), c'est-à-dire qui pourrait être menacée si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises. Elle est inscrite sur la liste rouge des Pays de la Loire (2015) comme « en danger critique » (CR) et comme « en danger » sur la liste rouge de Poitou-Charentes. Un plan régional de conservation est opérationnel depuis 2008 en Pays de la Loire.</p> <p>La station du Marais poitevin est à ce jour la dernière station de Vendée. Dans le Marais poitevin 3 stations étaient recensées jusqu'en 2004. La variation rapide des niveaux d'eau, l'effondrement des berges et banquettes, le développement de plantes invasives concurrentielles et la présence de l'Ecrevisse de Louisiane (2002) peuvent expliquer en partie sa disparition.</p> <p>Certaines espèces végétales patrimoniales, sont indicatrices de la qualité des habitats naturels. Leur suivi et leur protection ont pleinement leur place dans les objectifs de conservation du site Natura 2000 du Marais poitevin.</p> <p>Ces suivis seront intégrés à l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin et aux bases de données des conservatoires botaniques. Les gestionnaires des sites seront associés aux plans de conservation.</p>		
Mesures	Les mesures		Descriptif de l'action
	1	Définir avec les CBN les espèces patrimoniales à suivre en priorité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une synthèse bibliographique des connaissances</li> <li>- Mettre à jour le tableau de bioévaluation de 2012</li> <li>- Dresser une liste des espèces majeures rares et représentatives pour le Marais poitevin</li> </ul>
	2	Réaliser l'inventaire des stations d'espèces	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographier les stations: campagnes de terrain par espèces ou secteurs géographiques, collecte d'observations</li> <li>- Partager les protocoles avec les acteurs de terrain</li> <li>- Produire des synthèses cartographiques</li> </ul> <p>Ce dispositif se fera en lien avec les actions déjà engagées sur certains sites protégés ou en gestion</p>
3	Suivre les stations les plus emblématiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'aide de fiches stationnelles de suivi</li> </ul>	

	4	Mettre en œuvre des plans de conservation	Pour les espèces rares, emblématiques et vulnérables : - Etablir des plans opérationnels de conservation - Se concerter avec les acteurs impliqués - Intégrer les plans de gestion des réserves et espaces publics		
	5	Suivre et protéger la Marsilée à quatre feuilles	Engager de manière prioritaire le suivi (stations, surfaces occupées et succès de reproduction) et un plan de gestion qui inclut notamment le suivi des niveaux d'eau, des profils de berges et des espèces invasives, en lien avec les gestionnaires et le propriétaire du site.		
Outils de réalisation	Plan de conservation de la Marsilée à 4 feuilles en Pays de la Loire, stratégie des CBN, suivis OPN				
Acteurs concernés	Conservatoires Botaniques nationaux, DREAL, structure animatrice du DOCOB, gestionnaires des sites protégés et en gestion conservatoire (RNN, RNR, ENS, CEL, CEN NA et PDL, communaux ...), naturalistes indépendants, associations de protection de l'environnement, forestiers (ONF, CRP ...), Parc naturel régional du Marais poitevin, DDT(M), syndicats mixtes Gemapien, universités et organismes de recherche, EPMP.				
Fiches actions associées	Actualiser la cartographie des habitats, animer un observatoire (OPN), informer et sensibiliser, former, veiller, suivre et accompagner, s'appuyer sur la maîtrise foncière.				
Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026 et +
	X	X	X	X	X
Points de Contrôle (suivi et évaluation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des espèces prioritaires pour le site,</li> <li>- Base de données pour le site</li> <li>- Cartographie des espèces et stations,</li> <li>- Plans de conservation et de gestion dont celui pour la Marsilée à quatre feuilles</li> <li>- Evolution de la répartition et de l'abondance des espèces patrimoniales</li> </ul>				
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation : 22 000 euros / an</li> <li>- Prestations (suivis et appuis scientifiques et techniques) : 15 000 euros / an</li> </ul>				
Coût Total	37 000 €/an				
Financements mobilisables	Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, ...				